

PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 18 DÉCEMBRE 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 18 décembre 1997

Aujourd'hui, à quatorze heures douze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- | | | | |
|--------------------|--|--------------------|--|
| n ^o 39 | Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (<i>titre modifié</i>) | n ^o 164 | Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires |
| n ^o 151 | Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires | n ^o 177 | Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès |
| n ^o 154 | Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique | n ^o 178 | Loi sur l'abolition de certains organismes |
| n ^o 157 | Loi modifiant la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé | n ^o 184 | Loi concernant la rémunération des juges |
| n ^o 160 | Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports et d'autres dispositions législatives | | La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur. |
| n ^o 163 | Loi modifiant la Loi sur le curateur public et d'autres dispositions législatives relativement aux biens soumis à l'administration provisoire du curateur public | | |